

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 429

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 429 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la baie Saint-François – secteur du parc Marcil ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

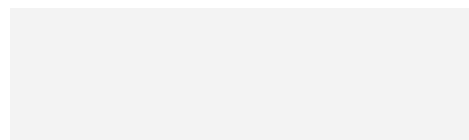
Adoption par le conseil : 16 août 2022

Approbation par les personnes habiles à voter : 29 août au 1^{er} septembre 2022

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 16 décembre 2022

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 janvier 2023.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe